

M. AMYOT : Est-ce que le gouvernement espère en arriver à une conclusion au cours de la présente session ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Il espère discuter la question.

M. AMYOT : Je suppose que j'obtiendrais la même réponse en ce qui concerne l'aide à donner pour le pont Québec ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Cette question est réservée :

Ministère des postes..... \$3,900

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois savoir que le directeur des postes à Rockport, dans le comté de Leeds, a été destitué ou a reçu avis qu'il serait destitué. J'aimerais que le directeur-général des postes déclarât pourquoi il doit être destitué. Je crois savoir que ce monsieur est depuis plus de 30 ans dans le service et, à moins qu'il n'y ait de fortes raisons pour le destituer, sa destitution aurait l'air d'un acte arbitraire.

M. HAGGART : Je ne me rappelle pas les faits, mais il faut qu'il y ait eu de très fortes raisons, sans quoi il n'eût pas été destitué. Je crois que l'inspecteur a fait une enquête et que la preuve a été telle, que le ministère m'a recommandé sa destitution. Je produirai les documents demain.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Pourquoi cette somme de \$1,200 pour un commis supplémentaire de troisième classe, dans le bureau de l'inspecteur à Stratford ?

M. HAGGART : C'est afin de promouvoir M. Yorrick, qui est depuis 30 ans dans le service, de commis de deuxième à commis de troisième classe.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Faudra-t-il mettre un autre employé à la place de M. Yorrick ?

M. HAGGART : Toute l'échelle monte, et je suppose qu'il y aura un commis supplémentaire de troisième classe.

M. LOVITT : Pourquoi ce crédit de \$200 inséré tous les ans, pour porter à \$600 le traitement de M. Sydenham Howe ? Pourquoi ne fixe-t-on pas son traitement à \$600 tout de suite ?

M. HAGGART : C'est un employé du service civil mis à la retraite et l'auditeur-général exige que ce crédit soit inséré tous les ans.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je vois que sa charge a été abolie. Il recevait environ \$2,400 par année, mais ne retirera qu'à peu près \$1,200 comme pension de retraite. Je veux savoir quel ouvrage il fait, car il serait étrange que, pour augmenter sa pension de retraite, on donnât un ouvrage très inférieur à faire à un homme qui était presque chef de bureau. Il vaudrait mieux le nommer à un emploi défini et suspendre sa pension de retraite. Je vois de graves inconvénients à cette manière de procéder.

M. HAGGART : Je me suis enquis des détails de ce cas, et j'ai donné ordre que les renseignements fussent communiqués à l'honorable député.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je ne suis pas tout à fait certain qu'un mémoire ne m'a pas été envoyé, mais il ne comprenait rien de plus que les renseignements que j'ai puisés dans le rapport de l'auditeur-général. Je désire savoir exactement quelles fonctions M. Howe remplit, parce qu'appar-

remment, il fait présentement l'ouvrage d'un commis de troisième classe, et c'est un curieux emploi à faire d'un homme qui a occupé une haute position dans le service, emploi qui ne se recommande pas à mon esprit comme une bonne chose dans l'intérêt du service en général.

Sir JOHN THOMPSON : M. Howe était l'agent du receveur-général. L'emploi a été aboli. Il a été employé au bureau de l'inspecteur des postes à faire certaines écritures. Il est satisfait de faire cet ouvrage, et je ne crois pas que sa santé lui permette de se charger de fonctions du genre de celles qu'il exerçait auparavant, alors qu'il occupait une position comportant plus de responsabilité. Je vois qu'il ne peut que faire des travaux d'écriture de ce genre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'insisterai pas davantage dans le moment, mais c'est un étrange emploi pour un homme de la position antérieure de M. Howe.

Augmentation de traitement à deux commis de première classe dans le bureau de poste de Saint-Jean, N.-B., 100 chacun..... \$200

M. ELLIS : Puis-je demander pourquoi cette somme était également dans les estimations ordinaires de cette année ? Elle a paru deux fois.

M. HAGGART : Si tel est le cas, on a fait erreur en l'insérant de nouveau. Le crédit est destiné à porter de \$1,200 à \$1,300 le traitement de MM. Potter et Reid, commis de première classe. M. Potter est signalé comme bon employé et il est dans le service depuis 27 ans. M. Reed est aussi signalé comme excellent employé et il est dans le service depuis plus de 20 ans.

M. ELLIS : Je n'ai pas d'objection à l'augmentation, je crois qu'elle est méritée, mais elle paraît dans deux colonnes.

M. HAGGART : Ce doit être par erreur. On la retranchera.

Nouvelle somme nécessaire pour la station agronomique centrale..... \$4,000

M. FOSTER : Le ministre de l'agriculture, étant absent, on m'a donné les raisons de ce crédit. C'est pour construire une laiterie et une porcherie. L'usage de la laiterie est exposé par le professeur d'industrie laitière. C'est afin d'encourager les expériences à faire avec les animaux d'élevage, le soin et le traitement du lait des divers animaux, de fournir ce qu'il peut pour faire certaines recherches scientifiques relatives à la fabrication du beurre et du fromage, et de démontrer l'adaptabilité du sel canadien aux fins de la laiterie. Pour cela, il faut une construction qui coûtera \$2,500. Puis, il faut une autre construction, dont le coût est évalué \$1,500, pour la porcherie. L'importance des méthodes économiques de nourrir les cochons est très grande pour nos cultivateurs et des expériences à cet égard ont besoin d'être basées sur des renseignements sûrs, portant sur les quantités des différentes sortes de grains nécessaires pour produire une livre de lard, sur les combinaisons et les préparations de grains les plus économiques pour l'alimentation des cochons, l'influence des diverses espèces d'aliments sur la qualité de la viande, les âges auxquels les cochons donnent le plus de profits.

M. McMILLAN (Huron) : Quel est le nombre des cochons qu'on gardera ? Car je crois que c'est un